

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 15 MARS 2021

L'an 2021, le 15 mars à 20 heures, le conseil municipal de la commune du NOYER régulièrement convoqué le 8 mars 2021, s'est réuni sous la présidence de Martine PY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Conseillers municipaux présents : Martine PY, Pierre BOYER, Jean-Pierre Gérard BERTRAND, Jean-Pierre (Pit) BERTRAND, Dominique CHAILLOL, Brigitte LEBIODA, Renée NOUGUIER, Fabien ROUX, Michel ROUX.

Conseillers municipaux excusés : Max MASDEVILLE a donné procuration à Jean-Pierre (Pit) BERTRAND.

Conseillers municipaux absents : Joëlle DAVID.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BOYER.

Aucune remarque n'est formulée au sujet du compte rendu du dernier conseil municipal du 9 février 2021.

On passe donc à l'ordre du jour.

Ce conseil, consacré essentiellement aux votes des comptes de gestion 2020, des comptes administratifs 2020 et aux votes des budgets primitifs 2021, s'est déroulé en présence de Monsieur JOLIBERT, comptable du Trésor à Saint-Bonnet.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE

Madame le Maire informe les élus que le Conseil Départemental des Hautes-Alpes pourrait allouer à la commune du Noyer, sur l'enveloppe dédiée à cet effet à chaque conseiller départemental pour son canton, une subvention de 55% pour des travaux de voirie communale.

Un devis estimatif d'un montant de 24 123,20 € HT a été établi.

Madame le Maire propose aux élus d'effectuer cette demande de subvention, et de consacrer cette aide financière aux travaux de voirie dans les hameaux :

- La Ville (chemin de la Basse Ville – chemin de Serre Salette)
- Le Villard (chemin de Gueytières)
- Le Marthouret (salle des fêtes)
- Lacou (chemin du Pinet).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir cette subvention.

COMPTES DE GESTION 2020

Les comptes de gestion constituent la restitution des comptes du comptable public (Trésor Public) à l'ordonnateur (Mairie).

Les comptes de gestion 2020 des budgets Commune, Eau-Assainissement et Transports transmis par le percepteur sont conformes aux 3 comptes administratifs 2020. Le Maire propose au conseil municipal d'approuver ces comptes de gestion.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

TRANSPORTS :

Section fonctionnement : Recettes : 20 364,23 € dont 5 429,66 € d'excédent reporté
Dépenses : 5 031,49 €

Section d'investissement : Recettes : 12 945,19 € dont 12 945,19 € d'excédent reporté
Dépenses : 0,00 €

Le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 15 332,74 € (dont excédent année 2020 : 9 903,08 €) et un excédent d'investissement cumulé de 12 945,19 €.

EAU ET ASSAINISSEMENT :

Section fonctionnement : Recettes : 285 655,19 € dont 229 582,68 € d'excédent reporté
Dépenses : 34 833,43 €

Section investissement : Recettes : 79 147,98 € dont 62 794,76 € d'excédent reporté
Dépenses : 40 087,78 €

Le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de : 250 821,76 € (dont excédent année 2020 : 21 239,08 €) et un excédent d'investissement cumulé de : 39 060,20 € (dont déficit année 2020 : 23 734,56 € compensé par les excédents reportés des années antérieures).

COMMUNE :

Section fonctionnement : Recettes : 1 278 311,24 € dont 968 641,21 € d'excédent reporté
Dépenses : 192 587,46 €

Section d'investissement : Recettes : 53 905,91 € dont 14 491,22 € d'excédent reporté
Dépenses : 22 219,02 €

Le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 085 723,78 € (dont excédent année 2020 : 117 082,57 €) auquel il faut ajouter 14,48 € suite à la dissolution des ASA des Evarras et du Grand Béal, soit un excédent de 1 085 738,26 €, et un excédent d'investissement cumulé de : 31 686,89 € (dont excédent année 2020 : 17 195,67 €) auquel il faut ajouter 0,34 € suite à la dissolution des ASA des Evarras et du Grand Béal, soit un excédent de 31 687,23 €.

Pour le vote des trois comptes administratifs 2020, Madame le Maire se retire, ainsi que Madame Renée NOUGUIER, Maire sortant. Ils se font sous la présidence de Monsieur Pierre BOYER, 1^{er} Adjoint, et sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

AFFECTATION DES RESULTATS

Les comptes administratifs 2020 des budgets : commune, eau – assainissement, transports sont excédentaires dans les deux sections.

Selon l'article L2311-5 du CGCT, il est nécessaire d'affecter ces résultats. Madame le Maire propose de les affecter au budget primitif comme suit :

Commune : Fonctionnement : 1 085 738,26 € à l'article 002
 Investissement : 31 687,23 € à l'article 001

Eau-assainissement : Fonctionnement : 250 821,76 € à l'article 002
 Investissement : 39 060,20 € à l'article 001

Transports : Fonctionnement : 15 332,74 € à l'article 002
 Investissement : 12 945,19 € à l'article 001

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

BUDGETS PRIMITIFS 2021

BUDGET PRIMITIF 2021 DES TRANSPORTS :

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 23 400,00 €.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à 12 945,19 €.

BUDGET PRIMITIF 2021 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 315 000,00 €.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à 1 561 000,00 €.

La section investissement est allouée en priorité à la mise aux normes du réseau d'assainissement.

BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE :

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 1 884 000,00 €.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à 1 589 500,00 €.

Pour le fonctionnement, les principales dépenses sont les charges à caractère général, les charges afférentes au personnel ; les principales recettes proviennent des impôts, taxes et dotations.

Pour l'investissement, les principales dépenses prévues sont l'achat d'un tracteur, la réfection de la voirie communale, l'adressage, la protection incendie... Du côté des recettes, elles proviennent essentiellement de subventions.

Les budgets prévisionnels 2021 soumis au vote sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

- **Trail du Col du Noyer :**

Il aura lieu le dimanche 20 juin 2021, mais à cette date se déroulera le 2^{ème} tour des élections départementales et régionales. Certains élus étant bénévoles lors des précédents trails, il leur est demandé ce qu'ils pensent faire afin de prévoir l'organisation des bureaux de vote.

A 22 heures, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu pour être affiché le 19/03/2021, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.